



ARTS CONTACTS

FORMATIONS CINÉMATOGRAPHIQUES
&
AUDIOVISUELLES

2 0 2 2

ARTS CONTACTS
22 rue Léon Jost 75017 PARIS
Tél.: 01.47.66.95.80 - Mobile : 06.22.37.79.98
artscontacts.fa@gmail.com
www.artscontacts.com
SIRET : 327 256 657 00062 RCS PARIS B
Code NAF : 8559A
Déclaration d'existence Préfecture de Paris 11750744175
N° Intracom FR 03 327 256 657



ARTS CONTACTS

ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ DATADOCK

Arts Contacts est un des organismes de formation professionnelle les plus anciens et figure parmi les plus expérimentés dans le domaine de l'audiovisuel.

Arts Contacts a été fondé en 1978 par Michel Cortet, Jean-Jacques Fadda et Pierre Kuperberg, consultants audiovisuels et experts comptables.

Nous organisons des stages de courte durée s'adressant en priorité aux professionnels et acteurs du secteur de l'Audiovisuel et de la Cinématographie. Les formations permettent aussi bien d'approfondir des acquis théoriques que de remettre à jour des connaissances dans les domaines de l'Audiovisuel : Télévision, Multimédia, Internet...

Nous réunissons une équipe d'animateurs spécialisés composée: d'avocats, d'experts comptables, de responsables de services auprès d'établissements bancaires et financiers opérant dans différents secteurs du cinéma et de la télévision.

Nos animateurs vous apporteront leurs expériences de situations spécifiques et une interprétation pertinente des textes en vigueur.

Arts Contacts réalise aussi des stages intra-entreprises, sur mesure, selon vos besoins.



Afdas.

Fafiec =

Atlas OPCO
Soutenir les compétences

NOS FORMATIONS

Le Producteur et le Financement de la Production	4
Les Droits d'Auteur	6
L'Amortissement Comptable et Fiscal du Coût du Film & des Droits Audiovisuels - Analyse Financière du Bilan Audiovisuel	8
Le Crédit d'Impôt Audiovisuel National et International	10
L'Edition Musicale: des Auteurs & des Artistes Interprètes aux Editeurs	12
La Convention Collective de la Production Cinématographique - Application et Point d'Etape	14
L'intégration du film dans les comptes de la société, finalité et analyse financière	16

INFORMATIONS PRATIQUES

Informations Pratiques 18

Financement de votre stage 19

Bulletin d'inscription 20



ARTS CONTACTS

Le Producteur et le Financement de la Production

4 jours / 32 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable de maîtriser les mécanismes juridiques, financiers, fiscaux et sociaux de l'Audiovisuel.

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel ayant à intervenir dans une production (banquiers, producteurs, créateurs d'entreprise, responsables de sociétés de production, directeurs financiers, administrateurs comptables, commissaires aux comptes et experts comptables)

PRÉ-REQUIS

- Cette formation ne nécessite pas de pré-requis, toutefois il est procédé à un entretien préalable avec le stagiaire à l'inscription afin de déterminer ses besoins précis de formation.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

- 4 jours / 32 heures
De 9h à 13h et de 14h à 18h
Effectif prévu : 5 à 7 personnes

LIEU DE LA FORMATION

- Paris 1er arrondissement
ou
Paris 17ème arrondissement

CONTENU DE LA FORMATION

- **JOUR 1**
Comprendre les droits d'auteurs
 - Les droits d'auteurs
Connaître les possibilités de financement
 - Les SOFICA
JOUR 2 et 3
Connaître, comprendre et analyser les mécanismes de la Production
 - Le Régime juridique, fiscal et social de la société de Production
 - Le CNC (Le Centre National du Cinéma et de l'image animée)
 - La Coproduction et la participation
 - La Distribution
 - La Comptabilité du film
 - L'intervention des organismes bancaires spécialisé dans le financement de la production cinématographique
 - Les Aides Européennes
 - La Négociation et le montage financier
 - Stratégie
JOUR 4
Connaître les risques de la Production
 - Les Assurances, la garantie de bonne fin
Comprendre le marché de la Vidéo
 - Généralités sur le marché de la Vidéo
 - Acquisition Vidéo
 - Remontées financières liées à l'exploitation vidéo

PROFIL DES FORMATEURS

-

Yann BROLLI

Producteur chez Magnolia Films

Jean-Jacques FADDA

Consultant audiovisuel

Jean-Claude BEINEIX

PDG Continental Média Assurances

Alexandra JOUCLARD

Avocat à la cour

Hugues De CHASTELLUX

Dirigeant de Lucy Finance

Jorge GOMES PAREIN

Responsable SI et MOA - Business

IT Manager

France Télévision Distribution

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

-

Animations et exposés par des spécialistes et professionnels de l'Audiovisuel
Documentation actualisée et ouvrages spécialisés
Supports opérationnels
Présentation d'exemples pratiques
Études et cas pratique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

-

Évaluation des acquis en cours et en fin de formation
Questionnaires à choix multiples

MOYENS TECHNIQUES

-

- Locaux spécialement aménagés pour les formations
- Accès PMR
- Remise d'un support de cours en début de formation
- Accès Wifi



Les Droits d'Auteur

3 jours / 24 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable d'appréhender les droits des auteurs et des titulaires de droits voisins afin d'améliorer la qualité des contrats et éviter les nombreux litiges en la matière.

PUBLIC CONCERNÉ

Très large public
S'adresse à toute personne susceptible de gérer les droits et d'engager des interprètes et notamment : Producteurs, éditeurs et bien entendu: assistants, auteurs, artistes interprètes et agents artistique

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis, toutefois il est procédé à un entretien préalable avec le stagiaire à l'inscription afin de déterminer ses besoins précis de formation.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

3 jours / 24 heures
De 9h à 13h et de 14h à 18h
Effectif prévu : 5 à 7 personnes

LIEU DE LA FORMATION

Paris 1er arrondissement
ou
Paris 17ème arrondissement

CONTENU DE LA FORMATION

JOUR 1

Comprendre la qualité d'auteur et la protection de l'œuvre

Analyse des textes de loi

La qualité d'auteur et la création (définition, œuvre)

Les œuvres protégeables par le droit d'auteur (conditions de la protection collective...)

La pratique : quels sont les réflexes à avoir lorsqu'un producteur souhaite développer un projet de production (protection du projet...)

Connaître le contrat d'auteur

Définition légale

Pratique : étude de cas (commande et étapes de l'écriture, cession des droits, droits réservés à l'auteur)

Résumé des droits et obligations de l'auteur et du producteur

Comprendre le concept de contrefaçon

Définition légale

Cas pratiques : étude de cas de contrefaçons

Comment la gérer en qualité de demandeur ou de défenseur à l'action : réparations enjeux

JOUR 2

Connaître le droit d'auteur international

Introduction sur les conventions et accords bilatéraux

Protection des œuvres françaises à l'étranger/Protection des œuvres étrangères en France

Pratique : quelques cas, comment computer les délais de protection des œuvres étrangères

Comprendre le concept d'artistes interprète et de compositeur

Définitions légales

Comment engager un artiste-interprète pour une œuvre audiovisuelle

Organisation de la production musicale d'une bande sonore

Édition musicale (SACEM)

Analyser la production d'une œuvre multimédia et d'un vidéogramme

Définitions légales

Cas pratique : droits en jeu, économie de l'édition vidéographique,...

PROFIL DU FORMATEUR

-

Alexandra JOUCLARD

Avocat à la cour

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

-

Répondre à la demande des participants quant à leur domaine d'intervention spécifique

La loi expliquée est toujours suivie de cas pratique et d'études de contrats

Expliquer les bons réflexes à avoir pour chaque projet de production, d'édition, d'exploitation par rapport aux auteurs, aux artistes, aux ayants-droits, du développement jusqu'à la commercialisation d'une œuvre.

Des ajouts seront apportés selon les participants

Études et cas pratique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

-

Évaluation des acquis en cours et en fin de formation

Questionnaires à choix multiples

MOYENS TECHNIQUES

-

- Locaux spécialement aménagés pour les formations
- Accès PMR
- Remise d'un support de cours en début de formation
- Accès Wifi



L'Amortissement Comptable et Fiscal du Coût du Film & des Droits Audiovisuels

Analyse Financière du Bilan Audiovisuel

2 jours / 16 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

-

Être capable d'analyser l'environnement économique et les formes de sociétés de production.

Être capable d'élaborer des amortissements incorporels suivant les procédures comptables, fiscales spécifiques au secteur audiovisuel.

Être capable de présenter l'économie des comptes annuels élaborés suivant les procédures comptables, fiscales spécifiques au secteur audiovisuel.

PUBLIC CONCERNÉ

-

Tout professionnel ayant à gérer une production (Experts Comptables, Commissaires aux comptes, Banquiers, Organismes financiers, Créateurs d'entreprise, Responsables de société de production, Directeurs financiers, Administrateurs comptables...)

PRÉ-REQUIS

-

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis, toutefois il est procédé à un entretien préalable avec le stagiaire à l'inscription afin de déterminer ses besoins précis de formation.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

-

2 jours / 16 heures

4 heures par jour (à distance)

Effectif prévu : 5 à 7 personnes

LIEU DE LA FORMATION

-

Formation par l'application Zoom

CONTENU DE LA FORMATION

-

Comprendre la comptabilisation du coût du film et des recettes

Comptabilisation des différents types de contrats, aides CNC, coproduction, distribution, sofica

L'intégration du film en comptabilité générale

Problèmes spécifiques des charges financières et assurances

Avis de conformité n°41, relative au plan comptable des industries vidéo, communication, études des comptes spécifiques

Comprendre l'amortissement économique

Les amortissements dérogatoires, Normes U.S. comparaison avec le système français, la présentation économique du bilan et du compte de résultat d'une société de production

Comprendre l'amortissement fiscal et analyser la doctrine fiscale

Étude du texte de 1952

Instruction du 06/08/1987

Instruction du 02/03/1993

Instruction du 02/05/1997

Analyser les différents secteurs

Exemples pratiques de calculs d'amortissement comprenant l'ensemble des cas : Producteurs, Distributeurs, Négociants, Cinéma, Télévision, Vidéo

Connaître les principaux cas de redressements fiscaux

Producteurs — Distributeurs — Négoces

Connaître les documents à établir

Bilan, compte de résultat, annexe, bilan économique

Analyser un cas pratique cinéma et audiovisuel

Présentation d'un cas pratique Cinéma et Audiovisuel

Analyser un bilan et un compte de résultat

Charges/ Passifs—Actif/Passif

Analyser la rentabilité

Immobilisations incorporelles, Analyses financières

Appliquer la gestion à l'avenir

L'analyse des flux, tableau de financement, business plan

PROFIL DU FORMATEUR

-

Jean-Jacques FADDA

Consultant audiovisuel

**MOYENS ET MÉTHODES
PÉDAGOGIQUES**

-

Animations et exposés par
le formateur, spécialiste de
l'Audiovisuel

Documentation et ouvrages
spécialisés

Supports opérationnels

Études et cas pratique

**MODALITÉS
D'ÉVALUATION**

-

Évaluation des acquis en cours et
en fin de formation

Questionnaires à choix multiples

MOYENS TECHNIQUES

-

• Locaux spécialement
aménagés pour les formations

• Accès PMR

• Remise d'un support de cours
en début de formation

• Accès Wifi



Le Crédit d'Impôt Audiovisuel National & International

1 jour / 8 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre et analyser la loi afin d'optimiser le budget de financement du film.

PUBLIC CONCERNÉ

-
Tout professionnel de l'audiovisuel (Experts Comptables, Commissaires aux comptes, Directeurs financiers, Directeurs de production, Administrateurs de production, Contrôleurs de gestion...)

PRÉ-REQUIS

-
Cette formation ne nécessite pas de pré-requis, toutefois il est procédé à un entretien préalable avec le stagiaire à l'inscription afin de déterminer ses besoins précis de formation.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

-
1 jours / 8 heures
4 heures par jour (à distance)
Effectif prévu : 5 à 7 personnes

LIEU DE LA FORMATION

-
Paris 1er arrondissement
ou
Paris 17ème arrondissement

CONTENU DE LA FORMATION

TEXTE DE LOI - LOI DE FINANCES 2006

Réglementation et organisation comptable de production
Règles comptables, sociales et fiscales du financement de l'œuvre
Conditions de réalisation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles
(Conventions collectives du secteur et salaires minimums)
CNC - Critères de sélection, modalités de calcul, date de prise en compte des dépenses éligibles
Dépenses éligibles au crédit d'Impôt - Œuvre cinématographique, œuvre audiovisuelle
Demande d'agrément auprès du Centre National de la Cinématographie
- Barème des points
Décret 2006-325, Fiction - documentaire - Animation
Agrément des investissements / Autorisation préalable / Agrément provisoire
Agrément de production / Autorisation définitive / Agrément définitif
Certification par le Commissaire aux Comptes Art D 331-14 décret 9/07/14 Calcul du crédit d'Impôt - Œuvre cinématographique / Œuvre audiovisuelle / Taux / Plafonnement / Imprimés fiscaux 2069 - 2079 art 220 Sexies CGI
Imputation du crédit d'impôt ou restitution
Le Crédit d'Impôt International - Entreprises concernées / Caractéristique des œuvres éligibles / Calcul du crédit d'impôt / Relations avec le Producteur Étranger

NOUVELLES DISPOSITIONS

Décret 2013-1138 du 9 décembre, pris pour l'application de l'article 220 quaterdecies du code général des impôts relatif au crédit d'impôt pour dépenses de production exécutive d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles
Décret 2015-307 du 17 mars, le crédit d'impôt pour dépenses de production déléguée d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles

CAS PRATIQUE

Ventilation des dépenses, calcul du crédit d'impôt selon le genre (animation, documentaire, fiction)
Les postes du devis cinématographique et audiovisuel / Rappel des dépenses à exclure de la base éligible
Coproductions déléguées et coproduction financières / Aides publiques / Etablissements des imprimés fiscaux

PROFIL DU FORMATEUR

-

Jean-Jacques FADDA

Consultant audiovisuel

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

-

Animations et exposés par le formateur, spécialiste de l'Audiovisuel
Documentation et ouvrages spécialisés
Supports opérationnels
Études et cas pratique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

-

Évaluation des acquis en cours et en fin de formation
Questionnaires à choix multiples

MOYENS TECHNIQUES

-

- Locaux spécialement aménagés pour les formations
- Accès PMR
- Remise d'un support de cours en début de formation
- Accès Wifi



L'Édition Musicale : des Auteurs et des Artistes Interprètes aux Éditeurs

1 jour / 8 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable de comprendre et d'analyser l'activité de l'édition musicale des auteurs et interprètes aux éditeurs.

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel du domaine musical et de l'audiovisuel (Commissaires aux comptes, Directeurs financiers, Directeurs de production, Administrateurs de production, Contrôleurs de gestion...)

PRÉ-REQUIS

- Cette formation ne nécessite pas de pré-requis, toutefois il est procédé à un entretien préalable avec le stagiaire à l'inscription afin de déterminer ses besoins précis de formation.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- 1 jour / 8 heures
De 9h à 13h et de 14h à 18h
Effectif prévu : 5 à 7 personnes

LIEU DE LA FORMATION

- Paris 1er arrondissement
ou
Paris 17ème arrondissement

CONTENU DE LA FORMATION

Comprendre la création et l'interprétation de l'œuvre

A - L'auteur compositeur et son œuvre

Définition de l'œuvre

Les droits de l'auteur - L'environnement de l'auteur (gestion collective et individuelle des droits)

B - L'artiste-interprète et l'interprétation de l'œuvre

Les droits voisins de l'artiste-interprète

Le statut de l'artiste-interprète

Comprendre la vie d'une œuvre

A - L'édition musicale

Le rôle de l'éditeur musical

Le contrat de cession et d'édition musicale

Le contrat de préférence

La coopération entre éditeurs : la co-édition, la sous-édition, la gestion éditoriale

B - La production phonographique

Le contrat d'artiste-interprète

Le contrat de licence

Le contrat de distribution

C - La production audiovisuelle

Les bandes originales de films

La captation audiovisuelle d'un spectacle

D - Les tournées et concerts

Le contrat avec l'entrepreneur de spectacles

Le contrat avec le producteur de spectacles

Le contrat avec le "tourneur"

E - La musique en ligne

Les contrats conclus par le producteur phonographique : le contrat d'enregistrement avec l'artiste-interprète et le contrat de licence

Les contrats conclus avec les exploitants de sites Web :

(I) Les distributeurs de musique en ligne

(II) Les webradios

(III) Les utilisations accessoires

Analyser des modèles de contrats

Présentation de différents modèles de contrats

PROFIL DU FORMATEUR

-

Alexandra JOUCLARD

Avocat à la cour

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

-

Animations et exposés par
le formateur, spécialiste de
l'audiovisuel

Documentation et des ouvrages
spécialisés

Supports opérationnels

Études et cas pratique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

-

Feuille d'évaluation remise en fin
de stage.

Questionnaires à choix multiples

MOYENS TECHNIQUES

-

• Locaux spécialement
aménagés pour les formations

• Accès PMR

• Remise d'un support de cours
en début de formation

• Accès Wifi



La Convention Collective de la Production Cinématographique - Application et Point d'Etape

1 jour / 8 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable de comprendre, d'appréhender et de mettre en pratique les dispositions de la nouvelle convention collective.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs de production
Administrateurs de production

PRÉ-REQUIS

- Cette formation ne nécessite pas de pré-requis, toutefois il est procédé à un entretien préalable avec le stagiaire à l'inscription afin de déterminer ses besoins précis de formation.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

- 1 jour / 8 heures
4 heures par jour (à distance)
Effectif prévu : 5 à 7 personnes

LIEU DE LA FORMATION

- Paris 1er arrondissement
ou
Paris 17ème arrondissement

CONTENU DE LA FORMATION

- **Comprendre la négociation**
Historique, contexte social et enjeux politiques de la négociation
- Analyser le champs d'application de la convention**
Les différentes catégories de films (fictions, documentaires) et de budgets (-1M. -3M et au-delà)
Les courts-métrages
Les films publicitaires
La clause miroir
Les salariés visés et ceux qui ne le sont pas encore
- Analyser le texte de la convention**
Présentation du texte et de son articulation
- Comprendre les innovations de ce texte**
Un rappel du droit
L'instauration de nouvelles fonctions
Différentes grilles de salaires selon les phases de production
L'introduction de la notion « d'heures d'équivalence »
Un statut pour le réalisateur
Une annexe dérogatoire
- Comprendre les conséquences du texte sur l'organisation du travail et d'un tournage**
Penser le plan de travail autrement
Les gestions individuelles et collectives du temps de travail
La durée maximale de travail – seuils français et européens
Rappel de certains principes du code du travail qui prévalent sur la convention
- Analyser des articles spécifiques**
Le décompte administratif
Les majorations et heures supplémentaires
Les heures anticipées
Le repos compensateur
La journée continue
Rémunération des déplacements
Le travail le sixième jour – à Paris et en région
Jours fériés et journée de solidarité
- Comprendre le fonctionnement et la mise en œuvre**
Annexe III – Régime dérogatoire : Fonctionnement et mise en œuvre
- Analyser le titre 3 – Salariés de l'équipe artistique**
Le champs d'application
Les artistes interprètes
Cadre général
Le tarif minimum – articulation du cachet

La prise en compte de toutes les heures travaillées et le principe de modulation
Heures supplémentaires et majorations
Prise en compte des phases de préparation et de post-synchronisation
Les artistes interprètes employés sur un court métrage
Les acteurs de complément
Un nouveau tarif
De nouvelles majorations
Examen des indemnités possibles
Les acteurs de complément sur le court-métrage
Sous-titre 3 : Les cascadeurs

Analyser le commentaire de Décision du Conseil d'État annulant l'arrêté d'extension du 1er juillet 2013

Le titre IV – les salariés liés à l'activité permanente des entreprises de production
Les techniciens employés sur les films publicitaires
Les régisseurs de cascade
L'instauration de la commission d'interprétation et de conciliation

Analyser l'extension sur la sécurité, partant de l'article 8, du Titre II

Le CCHSCT et documents mentionnés dans la convention.

PROFIL DU FORMATEUR

-

Frédéric Sauvagnac

Directeur de Production

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

-

Animations par le formateur, spécialiste du Cinéma
Documentation et ouvrages spécialisés
Supports opérationnels
Études et cas pratique
Questionnaire sur la convention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

-

Évaluation des acquis en cours et en fin de formation
Études et cas pratique
Questionnaires à choix multiples sur la convention
Séance de questions-réponses

MOYENS TECHNIQUES

-

- Locaux spécialement aménagés pour les formations
- Accès PMR
- Remise d'un support de cours en début de formation
- Accès Wifi



L'intégration du film dans les comptes de la société, finalité et analyse financière

2 jours / 16 heures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

-
- Relations entre l'administrateur et la production ;
- Faciliter les relations et la communication entre la production et l'équipe administrative du tournage ;
- Optimiser le rendu des comptes ;
- Minimiser les risques en cas de contrôle Urssaf ou fiscal ;
- Présenter et expliquer aux administrateurs de production la finalité de leur travail dans le bilan d'une société de production
- Répondre aux questions des administrateurs pendant la préparation et le tournage

PUBLIC CONCERNÉ

-
- Administrateurs adjoints
- Comptables société
- RAF/DAF
- Administrateurs de production

PRÉ-REQUIS

-
- Cette formation ne nécessite pas de pré-requis, toutefois il est procédé à un entretien préalable avec le stagiaire à l'inscription afin de déterminer ses besoins précis de formation.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

-
- 2 jours / 16 heures
- De 9h à 13h et de 14h à 18h
- Effectif prévu : 5 à 7 personnes

LIEU DE LA FORMATION

-
- Paris 1er arrondissement
- ou
- Paris 17ème arrondissement

CONTENU DE LA FORMATION

-
- I – LES PRINCIPES DE COMPTABILITE GENERALE**
 - Normes FEC et intégration de la comptabilité du film en comptabilité générale
 - Plan de correspondance entre la comptabilité du film et celle de la société.
 - Explication du plan comptable français (bilan et compte de résultat)
 - Principe de comptabilisation d'un film en immobilisation, des amortissements de film et du plan de financement (dont le crédit d'impôt)
 - Explication de la valeur nette au bilan des films et de leur réelle valeur (catalogue)
- II – COMMENT FACILITER L'INTEGRATION DU FILM EN COMPTABILITE SOCIETE**
 - Formalisme des factures et des notes de frais
 - Choisir une nomenclature de comptes adaptée :
 - Différence entre location et achat
 - Les comptes de liaison : pourquoi et comment les simplifier
 - Reventes de fin de tournage
- II – FISCALITE**

Nous aborderons dans ce module certaines taxes, mais nous n'entrerons pas dans le détail de chacune. Le but étant d'aborder celles-ci afin d'en comprendre leurs enjeux.

 - TVA : rappel des droits à déduction ou non de la TVA
 - CVAE : Définition de la base d'imposition, calcul et spécificités de la production cinématographique et audiovisuelle, optimisation
 - la TVS
 - La retenue à la source sur les salaires et redevances versés à l'étranger
 - L'autoliquidation de la TVA sur les achats à l'étranger et sur les achats en ligne
 - Le crédit d'impôt : les bonnes pratiques pour l'optimiser (formalisme des factures, saisie comptable, ...)
 - La taxe handicapés : principes
 - DAS2

III - SOCIAL

- Paramétrage du logiciel de paie pour le crédit d'impôt
- Paramétrage du logiciel de paie et tests préalables
- Paramétrage de l'intégration des paies en comptabilité
- Traitement des défraiements et imputation comptable (imposables ou non)
- Relation avec la production : les bonnes questions à poser
- Contrôle et cadrage des charges sociales
- Centralisation des droits d'auteurs en société
- Particularité des contrats des photographes de plateau

IV - LA SOLUTION : MISE EN PLACE D'UN REFERENTIEL ADMINISTRATEUR

- Création d'un référentiel administrateur réutilisable de production en production
- Questions/réponses

PROFIL DE LA FORMATRICE

-

Laurence GUCHET

Consultante audiovisuel

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

-

Animations et exposés par une professionnelle de l'Audiovisuel
Documentation actualisée et ouvrages spécialisés
Supports opérationnels
Présentation d'exemples pratiques
Études et cas pratique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

-

Évaluation des acquis en cours et en fin de formation
Questionnaires à choix multiples

MOYENS TECHNIQUES

-

- Locaux spécialement aménagés pour les formations
- Accès PMR
- Remise d'un support de cours en début de formation
- Accès Wifi



ARTS CONTACTS

INFORMATIONS PRATIQUES

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Rendez-nous visite sur : artscontacts.com
Téléphonez-nous au : 06.22.37.79.98 ou au 01.47.66.95.80
ou envoyez-nous un mail : formations@artscontacts.com ou artscontacts.fa@gmail.com

S'INSCRIRE?

Renvoyez-nous le bulletin d'inscription (page 20) ou rendez-vous sur notre site et remplissez le formulaire d'inscription dans la section "Inscrivez-vous".

OBTENIR LE FINANCEMENT DE VOTRE STAGE?

Voir page 21.

Nos stages peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge totale ou partielle par les opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA) : l'AFDAS, la FAFIEC, l'AGEFOS ou par un autre opérateur.

Votre demande de financement est à faire parvenir à votre OPCO au plus tard 4 semaines avant le début du stage.

LIEU DES COURS

Les cours sont généralement dispensés à Paris dans le 1er et le 17ème arrondissement, de 9 heures à 18 heures.

DÉSISTEMENT

En cas d'abandon, de désistement moins de dix jours avant le début du stage, le montant des frais correspondant à la formation reste exigible.

ANNULATION

ARTS CONTACTS se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage dans le cas où l'effectif ne serait pas atteint.



COMMENT VOUS FINANCIER ?

POUR LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Faire une demande de prise en charge à l'AFDAS.

Pièces à joindre :

- Justification de 2 ans d'ancienneté dans leur profession
- Justification de 130 jours de travail sur les deux dernières années précédant la demande de formation
- Programme détaillé du stage
- Devis du stage
- Lettre de motivation
- CV
- Attestation de paiement congés spectacles

PÔLE EMPLOI - AGENCE SPECTACLE PARIS

202 rue de la Croix Nivert 75015 Paris
Tél. 09 72 72 39 49 - 3949

POUR LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE DE VOTRE REGION

AFDAS ILE-DE-FRANCE ET CENTRE - SIEGE SOCIALE

66, rue Stendhal - CS 32016 - 75990 Paris CEDEX 20
Tél. 01 44 78 38 45
afdas.paris@afdas.com

RHÔNE-ALPES/BOURGOGNE/ AUVERGNE/FRANCHE COMTE

AFDAS

Espace Confluence - 3, cour Charlemagne - CS 60038 -
69286 LYON CEDEX 02
Tél. 04 72 00 23 00
afdas.lyon@afdas.com

AFDAS SUD EST

PACA/LANGUEDOC-ROUSSILLON, CORSE

40, bd de Dunkerque - BP 71663
13566 Marseille CEDEX 02
Tél. 04.91.99.41.98
afdas.marseille@afdas.com

PÔLE EMPLOI de votre domicile

POUR LES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

Les dirigeants d'entreprise bénéficient d'un crédit d'impôt en fonction du nombre d'heures de formations suivies.

POUR LES SALARIES PERMANENTS DU SECTEUR DE L'AUDIOVISUEL (CDD et CDI)

Demande de prise en charge par l'entreprise auprès de l'organisme collecteur AFDAS accompagné du programme détaillé et du devis.

POUR LES SALARIES PERMANENTS DES AUTRES SECTEURS

L'entreprise dans laquelle vous êtes salarié doit contacter l'ATLAS ou l'organisme auquel est versé la cotisation de formation professionnelle continue.

Pièce à joindre :

- Programme détaillé du stage
- Devis du stage

ATLAS

25 quai Panhard et Levassor
75013 Paris
Tél.: 01.43.46.01.30



ARTS CONTACTS

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à Arts Contacts

22, rue Léon Jost - 75017 PARIS

Vous retrouverez aussi un formulaire d'inscription à remplir directement sur notre site internet: artscontacts.com

		Euros H.T.	Cochez
Le producteur et le financement de la production (4 jours)	21, 22, 23 et 24 juin 2022	2720,00	<input type="checkbox"/>
Les droits d'auteur (3 jours)	16, 17 et 18 mars 2022	2160,00	<input type="checkbox"/>
L'amortissement comptable et fiscal du coût du film & des droits audiovisuels - Analyse financière du bilan (2 jours)	5 et 6 avril 2022	1440,00	<input type="checkbox"/>
Le crédit d'impôt audiovisuel national & international (1 jour)	19 avril 2022	720,00€	<input type="checkbox"/>
L'édition musicale (1 jour)	à déterminer	720,00	<input type="checkbox"/>
La convention collective de la production cinématographique (1 jour)	9 juin 2021	720,00	<input type="checkbox"/>
L'intégration du film dans les comptes de la société, finalité et analyse financière (2 jours)	12 et 13 mai 2022	1440,00	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS

Nom : _____

Prénom : _____

Société : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

FINANCEMENT

Prise en charge par l'OPCO (AFDAS, ATLAS...) : _____

Prise en charge par un autre programme : _____

Prise en charge directe : _____

RÈGLEMENT

Total du chèque en T.T.C. : _____

- En cas d'abandon, de désistement moins de trois jours avant le début du stage, le montant des frais correspondant à la formation reste exigible..
 - ARTS CONTACTS se réserve la possibilité pour des raisons pédagogiques d'annuler un stage avant le début de celui-ci.
- Dans ce cas, la totalité du montant du stage sera remboursée.



ARTS CONTACTS

NOS RÉFÉRENCES

LES BANQUES



BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change



**Rothschild
Martin Maurel**

LES SOCIÉTÉS DE PRODUCTION



LES EXPERTS COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

